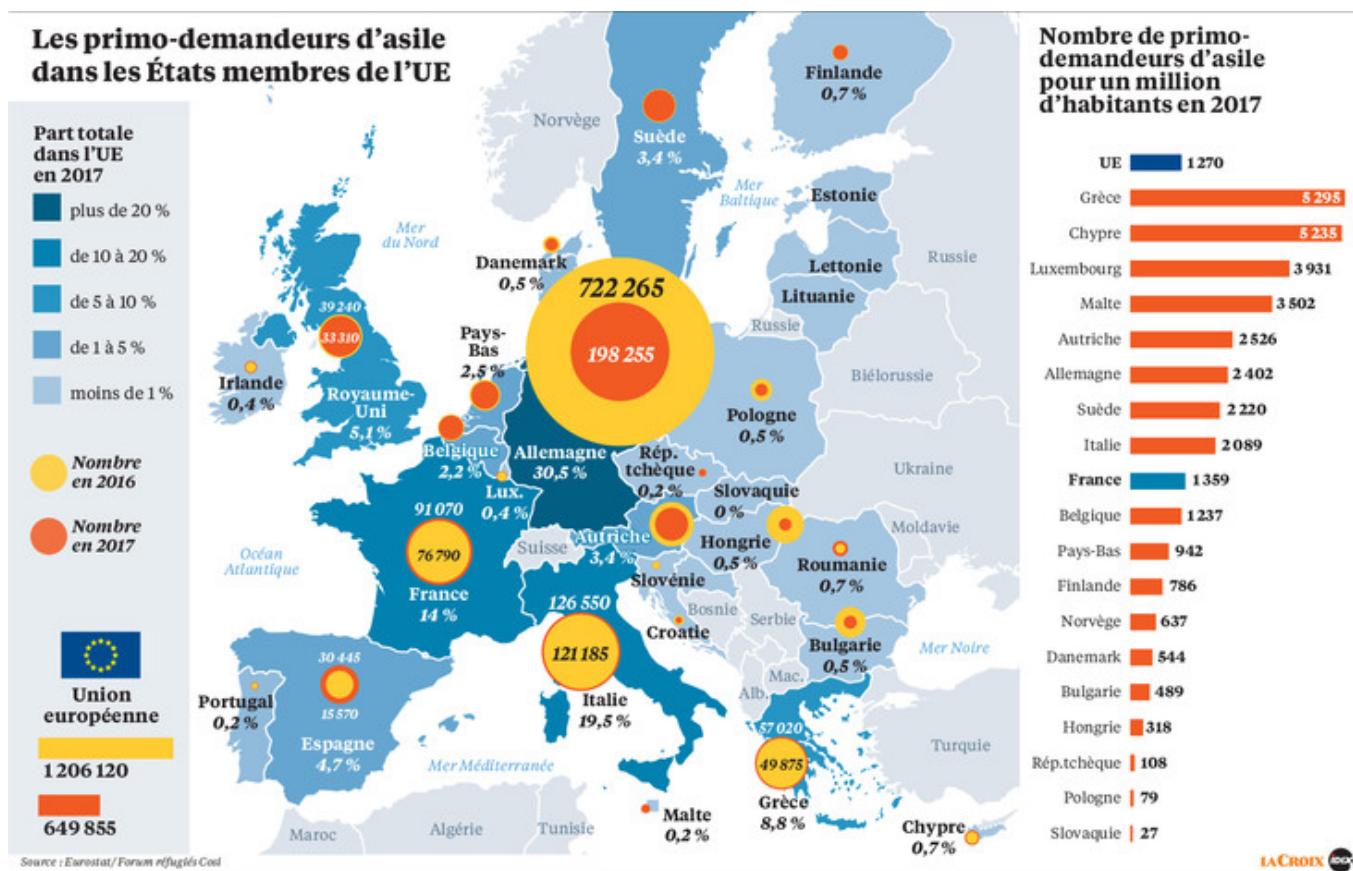


Migrants : la France prend-elle sa part ?

Par Nathalie Birchem, le 27/6/2018 à 06h18

À Bruxelles, la France dit œuvrer pour préserver la solidarité européenne face au défi de l'immigration. Mais notre pays, accusé par l'Italie de ne pas prendre sa part, en fait-elle assez elle-même en termes d'accueil des migrants ?



La France accueille-t-elle assez d'exilés sur son sol ?

S'il est pertinent de comparer la France à ses voisins européens, il est utile de rappeler d'abord un constat fondamental qui noircit l'ensemble du tableau. Selon les chiffres du

Haut-commissariat aux réfugiés, on comptait en 2017 68,5 millions de personnes déplacées dans le monde, un record absolu, dont 25,4 personnes dites réfugiées, qui fuient des persécutions dans leur pays. Or, sur les 19,941 millions de réfugiés (hors Palestiniens), l'Europe n'en accueille que 2,634 millions, soit moins que la seule Turquie (3,480 millions) ! « Alors qu'elle s'est engagée dans la Convention de Genève à protéger les réfugiés, l'Europe laisse plutôt cette charge aux autres pays et cherche même à freiner les arrivées », estime Laurent Delbos, responsable du plaidoyer à l'association Forum réfugiés Cosi. Ainsi le nombre d'arrivées par mer en Europe est en chute libre (*lire repères ci-dessous*), du fait notamment des accords passés avec la Turquie et la Libye pour limiter les flux.

Dans ce contexte, la France cherche elle aussi à se protéger, parfois aux dépens de ses voisins, comme l'Italie. Selon la Cimade, depuis le rétablissement, en juin 2016, du contrôle aux frontières, le nombre de « *non-admissions* », et donc de renvoi de l'autre côté de la frontière, a bondi, passant de 15 849 en 2015 à 85 408 en 2017, dont plus de la moitié dans les Alpes-Maritimes.

Lire : [L'action des ONG en Méditerranée au cœur d'une polémique](#)

Malgré cela, la France, qui est historiquement une grande nation d'accueil en Europe mais a été touchée plus tardivement que ses voisins par la crise migratoire, connaît, depuis deux ans, une importante augmentation du nombre de demandes d'asile. Avec 91 070 « premières demandes » en 2017 (soit 19 % de plus qu'en 2016, après 10,6 % de plus qu'en 2015), elle apparaît au troisième rang, loin derrière l'Allemagne, qui, elle, à l'inverse, a beaucoup décéléré (avec 198 255 demandes en 2017, contre 722 265 en 2016) et derrière l'Italie (126 550 en 2017, 121 185 en 2016).

Et si, on regarde les chiffres Eurostat du premier trimestre 2018, « *la France dépasse l'Italie pour le nombre de demandes d'asile enregistrées et devient le deuxième pays d'accueil derrière l'Allemagne* », estime Gérard Sadik, spécialiste du sujet à la Cimade, qui pense que « *si on comptabilisait dans les chiffres les dublinés [qui du fait du règlement de Dublin sont censés dépendre pour leur demande d'asile du pays qui a enregistré leur entrée en UE], comme le fait par exemple l'Allemagne, on serait peut-être déjà le premier pays* ».

Cette part est-elle proportionnée aux capacités du pays ?

Si la France est dans le peloton de tête des pays européens pour ce qui est du nombre de demandes d'asile, « *elle recule à la onzième place si on considère les chiffres en proportion de sa population* », observe Jean-Christophe Dumont, chef de la division Migration à l'OCDE. Avec 1 359 primo-demandeurs d'asile par million d'habitants en 2017, elle se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'Union européenne à 28 (1 270) mais arrive loin derrière la Grèce (5 295), Chypre (5 235), le Luxembourg (3 931) ou l'Allemagne (2 402).

Si cet indicateur est pertinent pour mesurer l'effort d'un pays en fonction de ses capacités, un autre le relativise. En 2015, la Commission européenne avait imaginé un plan pour soulager la Grèce et l'Italie en relocalisant des migrants vers chaque pays, selon une clé de répartition mixant la population, le PIB, le taux de chômage et le nombre de demandeurs déjà accueillis depuis quatre ans.

Lire : Migrants : « Il existe une hospitalité politique qui doit être défendue »

Si l'on compare la « part juste » calculée selon cette clé, et le nombre de demandes d'asile enregistrées par chaque pays, « *on voit qu'il n'y a que trois pays qui prennent plus que leur part, l'Allemagne, l'Italie et la Grèce, que tous les autres en accueillent moins que ce qu'ils pourraient, sauf la France qui est la seule à prendre exactement sa part* », analyse Laurent Delbos.

En fait-elle assez en termes de relocalisation ?

Selon ce programme de relocalisation, les États membres de l'UE devaient prendre à leur charge un peu moins de 100 000 migrants déjà arrivés en Grèce et en Italie, dont 19 714 pour la France. Mais, selon le dernier bilan, notre pays n'en a accueilli que 5 029 personnes, dont 4 394 depuis la Grèce et 635 depuis l'Italie. Le ministre de l'intérieur italien Matteo Salvini n'est donc pas dans le faux quand il dit que « *le pays le plus en tort par rapport à nous, c'est la France qui n'a pris jusqu'à présent que 640 migrants quand elle s'était engagée pour 9 610* ».

Toutefois, « *si la France a fait moins que prévu ce n'est pas faute de volonté car les hébergements étaient prêts et l'Ofpra s'est rendu sur place* », affirme Laurent Delbos. Selon lui, si la relocalisation depuis l'Italie n'a pas donné de résultats, c'est parce que le programme ne concernait que huit pays d'origine, dont les plus gros effectifs (Erythrée, Syrie) soit se tournent plutôt vers d'autres pays, où ils connaissent des compatriotes, soit arrivent peu par l'Italie. Concernant l'autre mécanisme légal de répartition des migrants adopté en Europe en 2015, la réinstallation, qui consiste à relocaliser depuis des pays tiers (Turquie, Liban, Jordanie, puis depuis peu, Niger et Tchad), plusieurs salves d'objectifs ont été lancées et « *à chaque fois la France a tenu ses objectifs et même les a dépassés* », estime Laurent Delbos.

Combien de personnes la France protège-t-elle ?

« *Nous sommes un des pays qui accordent le plus de protection en nombre absolu, derrière l'Allemagne* », observe Gérard Sadik, de la Cimade. En 2017, selon Eurostat, l'Allemagne en tête a accordé un statut de protection à 325 370 personnes, loin devant la France (40 575) et l'Italie (35 130), puis l'Autriche et la Suède.

Lire : Migrants : « Ne pas s'embarquer dans un accueil inconditionnel »

Toutefois, il faut savoir que si l'Allemagne recense dans ses chiffres les titres accordés à titre humanitaire (pour raisons de santé par exemple), la France les comptabilise à part, ce qui minore ses résultats. Mais, si on rapporte ces chiffres à la population, notre pays s'en tire moins bien avec 605 personnes protégées pour un million d'habitants, soit significativement moins que la moyenne européenne, qui est de 1 050 personnes pour un million d'habitants.

De plus, appel compris, le taux moyen de protection en France est de 36 % en 2017, selon l'*Ofpra*, bien en dessous des 55 % en moyenne dans l'UE à 28. Cependant, prévient Jean-Christophe Dumont, à l'OCDE, « *c'est difficile d'en tirer une conclusion en termes de générosité car cela dépend des nationalités des demandeurs : en Allemagne, la première nationalité en 2017, c'était les Syriens, pour lequel le taux de*

protection est très fort ; en France, c'était les Albanais, beaucoup moins protégés. »

Conclusion générale : la France fait bien partie des pays d'Europe qui accueillent le plus. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne pourrait pas faire plus, au regard de son nombre d'habitants, et surtout au regard du nombre de personnes à protéger dans le monde.

L'Espagne, premier pays d'arrivée par mer en 2018

Entre le 1^{er} janvier et le 26 juin 2018, plus de 17 000 arrivées de migrants sur les côtes espagnoles ont été observées par le HCR, soit davantage que sur les côtes grecques ou italiennes qui pourtant font bien plus parler d'elles.

Dans le même intervalle, 16 300 migrants ont échoué sur les côtes libyennes, et 13 000 sur les côtes grecques. Athènes signale néanmoins près de 6 000 arrivées par sa frontière terrestre avec la Turquie sur les seuls quatre premiers mois de l'année.

Les arrivées par mer ont nettement chuté si on les compare à celles de 2017 (172 301), de 2016 (362 753) ou encore de 2015 (1 015 078).

Le nombre estimé de morts ou disparus en mer s'élève lui à 1 063 depuis le début de l'année, contre 3 139 en 2017, 5 096 en 2016 et 3 771 en 2015.

Nathalie Birchem